

# FORMATION CONTRACTUELS BFC

4 janvier 2021

Circonscription des îles du nord

# RECUEIL DE REPRESENTATIONS

- Consigne : vous répondrez individuellement (10 minutes) aux questions suivantes puis vous vous regrouperez par deux (15 minutes).

- 1 - Que dois-je faire pour effectuer un remplacement ?
- 2 - Comment dispenser un enseignement de qualité et en continuité avec le travail du titulaire de la classe. (Distinguer 2 cas possibles : l'enseignant a prévu et laissé une trame, il n'y a pas d'outils ni de contenu proposés)
- 3 - Quel lien écrit puis-je laisser avec l'enseignant que je remplace, une fois mon remplacement terminé ? (contenu, déroulement, bilan des activités)
- 4 - Comment enseigner en tenant compte de la diversité linguistique des élèves ?
- 5 - Comment prendre la classe en main ? Comment asseoir son autorité ?

# LA CIRCONSCRIPTION

# LA CIRCONSCRIPTION

- ◉ La circonscription des Iles du Nord fait partie intégrante de l'Académie de Guadeloupe dont la Rectrice actuelle est Madame Christine GANGLOFF-ZIEGLER
- ◉ Monsieur Michel SANZ, Vice-recteur chef du Service de l'éducation nationale de Saint Martin et Saint Barthélemy, adjoint du recteur de l'académie de la Guadeloupe. Il est l'interface entre les services rectoraux et les établissements du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degrés.
- ◉ Monsieur Christian BORRAT, Inspecteur de l'Education Nationale est en charge de la circonscription des Iles du Nord. A ce titre, il est responsable des écoles maternelles et élémentaires à Saint-Barthélemy et Saint Martin.

# LA CIRCONSCRIPTION

⊙ **L'équipe de circonscription du 1<sup>er</sup> degré**

**L'IEN: Christian BORRAT**

**La secrétaire: Colette Hatchi**

**5 Conseillers Pédagogiques:**

- CP Généraliste
- CP EPS
- CP Arts Plastiques
- CP éducation musicale
- CP enseignement du Numérique

**1 médiateur scolaire**

# LA CIRCONSCRIPTION

## Les écoles maternelles, élémentaires et primaires de la circonscription

- ◉ La circonscription des îles du nord est composée de 17 écoles :
- ◉ 6 écoles maternelles publiques à Saint-Martin
- ◉ 7 écoles élémentaires publiques à Saint-Martin
- ◉ 2 écoles primaires publiques (1 à Saint-Martin et 1 à Saint-Barthélemy)
- ◉ 2 écoles privées sous contrat à Saint-Barthélemy

# LA CIRCONSCRIPTION

## L'éducation prioritaire à Saint-Martin

- ◉ Depuis sa création en 1981, l'éducation prioritaire a pour objectif de contribuer à **corriger l'inégalité sociale** par le renforcement sélectif de l'action éducative dans les zones et dans les milieux sociaux où le taux d'échec scolaire est le plus élevé.
- ◉ La **nouvelle politique d'éducation prioritaire** entrée en vigueur à la rentrée 2015 est à l'origine de la création des Réseaux d'Education Prioritaire (**REP**) et des Réseaux d'Education Prioritaire Plus (**REP+**).
- ◉ « Les **REP+** concernent les quartiers ou les secteurs isolés connaissant les plus grandes concentrations de difficultés sociales ayant des incidences fortes sur la réussite scolaire et les **REP** plus mixtes socialement mais rencontrant des difficultés sociales plus significatives que celles des collèges et écoles situés hors de l'éducation prioritaire. »



DÉONTOLOGIE ET  
ÉTHIQUE  
PROFESSIONNELLE

# LA RÉFÉRENCE À LA LOI

## **L'école publique est laïque :**

- ⦿ l'enseignement est le même pour tous ;
- ⦿ aucune instruction religieuse n'est dispensée (sauf dans le département du Grand Est qui relève de l'application du Concordat de 1905) ;
- ⦿ le port de signes extérieurs ostentatoires à des fins de prosélytisme (religieux, politiques...) et les activités d'endoctrinement sont interdits.
- ⦿
- ⦿ <http://www.education.gouv.fr/cid95865/la-laicite-a-l-ecole.html>

# LA RÉFÉRENCE À LA LOI

- ◉ **L 'école publique est gratuite :**
- ◉ les enseignants sont des fonctionnaires de l'État ;
- ◉ la collectivité a la charge des écoles. Elle est propriétaire des locaux, en assure la construction, l'équipement, l'entretien et le fonctionnement ;
- ◉ le matériel et les fournitures à usage collectif sont obligatoirement à la charge de la collectivité ;
- ◉ les fournitures scolaires à usage individuel sont à la charge des familles ;
- ◉ les contributions ou cotisations à la coopérative scolaire ne sont pas obligatoires ;
- ◉ une assurance individuelle n'est pas exigible pour la participation aux activités obligatoires

# LES OBLIGATIONS DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

- ⊙ L'obligation de neutralité
- ⊙ L'obligation de réserve
- ⊙ L'obligation de signalement
- ⊙ L'obligation de service
- ⊙ L'obligation de discrétion
- ⊙ L'obligation d'obéissance
- ⊙ L'obligation de surveillance

# LES OBLIGATIONS DE SERVICE DES ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRÉ

- ◉ **Organisation de la semaine scolaire**

Le service des personnels enseignants du premier degré s'organise en vingt-quatre heures hebdomadaires d'enseignement devant élèves.

- ◉ **Organisation des cent huit heures annuelles**

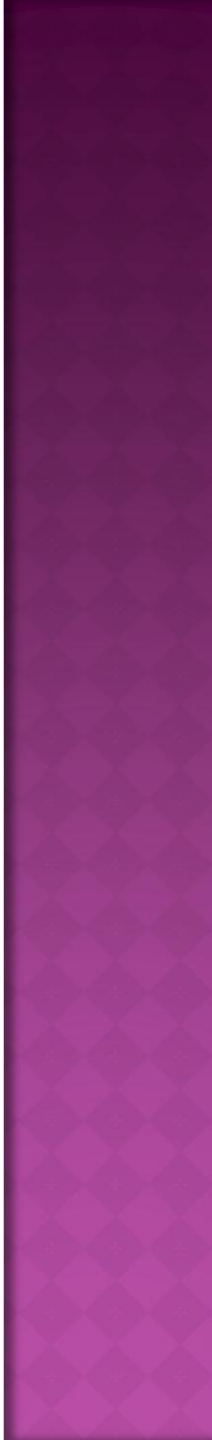
# ORGANISATION GÉNÉRALE

# LES CYCLES D'ENSEIGNEMENT

## ○ 4 cycles:

- Le cycle 1, cycle des apprentissages premiers (la maternelle: TPS, PS, MS, GS)
- le cycle 2, cycle des apprentissages fondamentaux (CP, CE1, et CE2)
- le cycle 3, cycle de consolidation (CM1, CM2 et classe de 6<sup>ème</sup> )
- *le cycle 4, cycle des approfondissements (classes de 5<sup>ème</sup> , 4<sup>ème</sup> , 3<sup>ème</sup> )*

# LA MATERNELLE





# LE TEMPS D'ENSEIGNEMENT

- ⦿ La **durée hebdomadaire des enseignements** à l'école maternelle est de 24 heures. L'année scolaire compte 864 heures d'enseignement. Les temps de **récréation**, d'environ 30 minutes en école maternelle, sont déterminés en fonction de la durée effective de la demi-journée d'enseignement (arrêté du 9 novembre 2015 - JO du 24 novembre 2015).

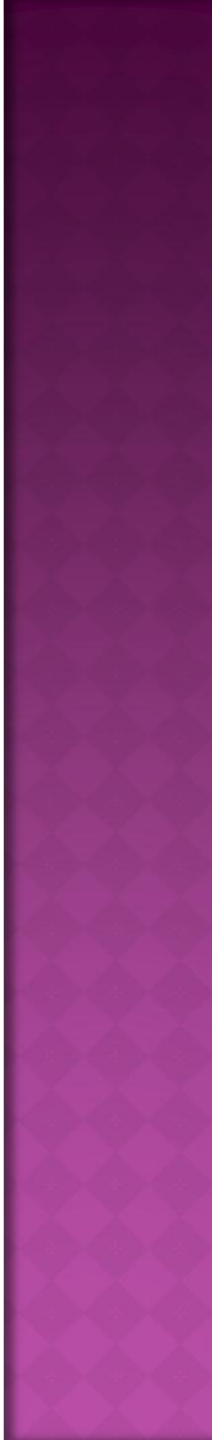
# LE PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT

**Il est organisé en cinq domaines d'apprentissages**

- ⦿ Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions
- ⦿ Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique
- ⦿ Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques
- ⦿ Construire les premiers outils pour structurer sa pensée
- ⦿ Explorer le monde

**BO n° 31 du 30 juillet 2020**

# L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE



# LE TEMPS D'ENSEIGNEMENT

## Cycle des apprentissages fondamentaux (CP-CE1- CE2)

Domaines disciplinaires	Durée hebdomadaire moyenne
Français	10 h
Mathématiques	5 h
Langues vivantes (étrangères ou régionales)	1h30
EPS	3h
Enseignements artistiques	2h
Questionner le monde / EMC**	2h30
Total	24h*

\* 10 heures hebdomadaires sont consacrées à des activités quotidiennes d'oral, de lecture et d'écriture qui prennent appui sur l'ensemble des champs disciplinaires.

\*\* Enseignement moral et civique : 36 heures annuelles, soit 1 heure hebdomadaire dont 0 h 30 est consacrée à des situations pratiques favorisant l'expression orale.

# LE TEMPS D'ENSEIGNEMENT

## Cycle de consolidation (CM1-CM2)

Domaines disciplinaires	Durée hebdomadaire moyenne
Français	8h
Mathématiques	5h
Langues vivantes	1h30
EPS	3h
Sciences et technologie	2h
Enseignements artistiques	2h
Histoire et géographie / EMC**	2h30
Total	24h*

\* 12 heures hebdomadaires sont consacrées à des activités quotidiennes d'oral, de lecture et d'écriture qui prennent appui sur l'ensemble des champs disciplinaires.

\*\* Enseignement moral et civique : 36 heures annuelles, soit 1 heure hebdomadaire dont 0 h 30 est consacrée à des situations pratiques favorisant l'expression orale.

# LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

- Le Bulletin officiel spécial n°11 du 26 novembre 2015 est consacré aux programmes d'enseignement de l'école élémentaire et du collège.
- Des programmes simplifiés et clarifiés (*Bulletin officiel du 26 juillet 2018*) pour les cycles 2 <https://eduscol.education.fr/pid34139/cycle.html> et 3 <https://eduscol.education.fr/pid34150/cycle.html> sont entrés en application à la rentrée de l'année scolaire 2018-2019 pour le français, les mathématiques, l'enseignement moral et civique. Ils apportent aux programmes 2016 une terminologie plus claire et des contenus plus explicites.

# LES DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES

## ◉ Le registre d'appel

- Renseigner le registre d'appel: premier geste professionnel
- Le renseigner quotidiennement mati et après-midi
- Doit être toujours à portée de main
- L'emporter lors de tout déplacement

## ◉ Le cahier journal

# LES DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES

## ◉ Le cahier journal

- Outil qui annonce ce qui va être mis en œuvre dans la classe chaque jour
- Les éléments incontournables du cahier journal sont:
  - ✓ La date-les horaires
  - ✓ Les domaines
  - ✓ Les attendus de fin de cycle
  - ✓ Les objectifs spécifiques
  - ✓ L'organisation matérielle-les supports/le matériel
  - ✓ Les modalités de travail- les éléments de différenciation
  - ✓ Le déroulement des activités
  - ✓ Les analyses et observations journalières des séances